

# Des clients partent en guerre contre les Caisses d'épargne

**P**LUSIEURS groupements d'épargnants préparent actuellement des actions contre les Caisses d'épargne, qu'ils accusent de les avoir mal conseillés et traités avec désinvolture. L'Autorité des marchés financiers (AMF) vient d'ailleurs d'être interpellée par l'avocat parisien Daniel Richard, qui réclame une enquête sur la conception et la commercialisation du fonds commun de placement (FCP) Doubl'ô monde et doit déposer dans les prochains jours une plainte pénale pour publicité mensongère.

■ **« Le sentiment d'avoir été abusés. »** Vendu en 2001-2002 à plus de 200 000 souscripteurs, Doubl'ô monde promettait un doublement du capital investi. « Tout a été fait, en réalité, dès l'origine pour que les chances de doublement du capital investi soient extrêmement faibles », accuse M<sup>e</sup> Richard dans un courrier adressé le 30 juillet au président de l'AMF, Michel Prada. De fait, si les clients ont finalement récupéré leur capital initial, moins les frais de souscription, leur investissement ne leur a rien rapporté. « Tous m'ont fait part de leur sentiment d'avoir été

abusés par la présentation publicitaire de ce produit », souligne l'homme de loi.

■ **Le gouvernement interpellé.** Une position partagée par un collectif (1) de défense regroupant 500 épargnants, qui vient de déposer plainte auprès du gendarme boursier ainsi de la Direction de la répression des fraudes (DGCCRF), les 29 et 31 juillet. « Plusieurs actions en justice sont déjà engagées et beaucoup d'autres sont en voie de l'être », prévient le collectif dans une lettre du 1<sup>er</sup> août à la ministre de l'Économie, Christine Lagarde. Autre inter-

venant dans ce dossier, l'association SOS Petits Porteurs (2) s'étonne que certains clients se soient vu proposer un dédommagement refusé aux autres. L'association entamera à la rentrée un tour de France pour dresser une liste noire des établissements refusant tout dédommagement.

■ **Surprise des Caisses d'épargne.** Evoquant « les pratiques de flibustier » de l'Ecureuil, l'Association française des usagers des banques (Afub) (3) revendique 2 000 plaintes sur ce dossier et appelle « les victimes à se mobiliser ». Plusieurs actions judiciaires ont été

lancées par l'Afub, qui veut également porter plainte devant l'AMF et la DGCCRF courant septembre. Directrice de la conformité à la Caisse nationale des Caisses d'épargne, Laurence May se dit surprise : « Une information très claire a été faite aux clients. Il peut y avoir eu des défauts de commercialisation ponctuels. Mais on ne peut pas parler d'un problème général. »

OLIVIER AUBRY

(1) <http://doublo.monde.free.fr>.

(2) <http://www.sos-petits-porteurs.com/>

(3) <http://www.afub.org>.

## « J'estime avoir été trompé »

**THOMAS CAMPO**, client des Caisses d'épargne depuis 1971

**C'**EST un retraité très en colère. Client des Caisses d'épargne depuis 1971, Thomas Campo a placé en 2002 sur Doubl'ô monde un tiers de l'héritage reçu au décès de son père. « Sur le conseil de l'employé de ma Caisse d'épargne, et sur la base de la publicité uniquement, j'ai placé quelque 9 000 €. La publicité disait que le capital serait doublé en six ans », se souvient le sexagénaire, domicilié à Villiers-sur-Orge (Essonne).

Ancien technicien dans l'informatique, Thomas Campo n'y connaît pas grand-chose en finance, mais fait confiance à l'Écu-

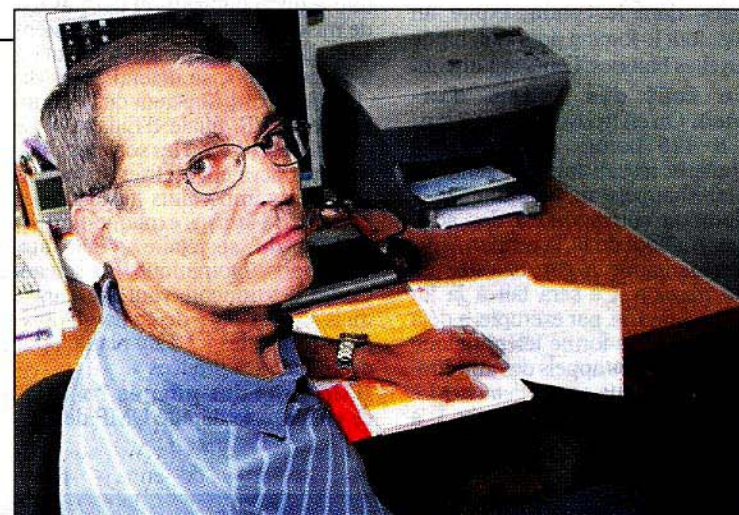
reuil : « Au début de ma vie professionnelle, j'avais travaillé comme prestataire de service pour une Caisse d'épargne et j'avais donc une totale confiance en eux. » Au point de ne pas s'étonner de ne pas recevoir au moment la signature la notice officielle des autorités boursières. « Ma caisse m'a affirmé que cette notice n'était pas disponible et que je la recevrai par courrier. En fait, je ne l'ai reçue que trois ans plus tard. »

Puis, en novembre 2007, Thomas Campo reçoit un nouveau courrier de sa caisse. « On m'annonçait qu'en raison de la forte chute de

la Bourse, je ne recevrai que la somme investie et rien de plus. » En fait, Thomas Campo reçoit même moins, puisque le placement supporte aussi des frais bancaires.

« Estimant avoir été trompé, je me suis adressé à l'association SOS Petits Porteurs », se souvient-il. Suite à cette intervention, la Caisse d'épargne propose alors à son client 1 000 € à titre de geste commercial, cinq fois moins que ce qu'il espérait. Il refuse, écrit sans succès au président du groupe puis au médiateur, qui lui promet une réponse pour septembre.

PROPOS RECUEILLIS PAR O.A.



**VILLIERS-SUR-ORGE (ESSONNE), LUNDI.** Pour dédommager Thomas Campo, sa banque lui propose 1 000 €. (LP/GUILLAUME ROUJAS.)